Audience du SE-Unsa Marne avec M. Benoît APPARU, maire de Châlons-en-Champagne / Vendredi 27 mars 2015

Un projet de restructuration de l'implantation des écoles vise à déplacer sur plusieurs années, 35 classes pour un effectif d'un peu plus de 750 élèves, vers 13 écoles existantes. (fermeture de 8 écoles)
En tant que représentants des personnels, nous avons souhaité rencontré M. Apparu pour lui faire part de nos points de vigilance et de questions complémentaires, avant de prendre position au CTSD et au CDEN .

Ci-dessous nos points de vigilance et questions

>> Programmation ?
4 fermetures d'école en 2015, 2 en 2016, pas de terme programmé pour la 3ème phase : M Apparu, nous indique que cette 3ème phase sera étudiée suivant les mouvements démographiques (non prévus pour le moment)

>> Mixité sociale

- Ce nouveau découpage va-t-il **véritablement** favoriser la mixité sociale ?
- Avez-vous envisagé la fuite possible de certaines familles vers le privé, si elles n'adhèrent pas au projet ?

>> ***Conditions de travail des personnels (et des élèves)***

- des enseignants
- des ATSEM

Pour l'UNSA , cette restructuration doit se faire dans des conditions acceptables : sans dégradation des conditions de travail et voire visant plutôt un plus pédagogique

- La **qualité pédagogique** va de pair avec l'existence d'espaces complémentaires et collectifs en supplément des salles de classes : bibliothèque, salle des maîtres/réunions… et espace de rangement.
    - Le critère de salles non occupé dans les écoles actuellement est donc à manier avec prudence, car les salles ne sont peut être pas occupées par des classes , mais pour des projets et activités padagogiques.
    - Ce peut aussi être l'occasion d'avoir des espaces spécialement dédiés aux activités périscolaires, qui n'empiètent donc pas les espaces classes, laissant ainsi une plus grande liberté d'organisation de leur espace de travail aux enseignants.

- Il ne serait **pas souhaitable d'aboutir à des tailles d'écoles trop importantes** ;
    - Ou encore un bourrage des locaux d'une école existante !

- Les transferts de classes, tout comme les **travaux d'aménagement devront être faits le plus tôt possible** afin de permettre aux équipes de prendre leurs marques suffisamment en amont de la rentrée ;
    - Les collègues ont besoin d'être rassurés sur l'organisation concrète et matérielle : commandes…
    - Prévoir des moyens municipaux pour le transfert matériel et l'installation. Les équipes enseignantes n'ont pas à prendre en charge la ré-installation de leur classe et des espaces communs.

- Concernant le transfert de classes maternelles : s'accompagnera-t-il bien du transfert du poste d'Atsem rattaché jusqu'à présent à la classe ?

>> Concernant la concertation et l'information

- Il faudra que les équipes enseignantes, mais aussi les familles soient informées dès que la nouvelle carte des écoles châlonnaise sera arrêtée.

- Il ne faudrait pas que les équipes enseignantes se retrouvent à gérer cette information en direction des familles, notamment pour celles qui peuvent rencontrer des difficultés avec la langue française (réunion + écrit…)
- Une restructuration mal comprise par les familles serait préjudiciable à la sérénité de la rentrée future.
- Avez-vous envisagé des visites « portes ouvertes » des locaux qui seront fréquentés à la rentrée 2015 ?

Questions complémentaires :

- Que comptez-vous faire des locaux que vous libérez?
- Est-ce qu'une partie des économies réalisées retourneront aux écoles sous forme d'équipements, d'aide aux projets ?

Même si les points suivants ne vous concernent pas au premier chef car ne relevant pas de votre compétence, il y a un lien étroit entre vos décisions et le traitement GRH du personnel enseignant :

Le timing des décisions de la Ville ne doit pas desservir les enseignants ; Le traitement de leur réaffectation prioritaire au prochain mouvement (mutations) ne pourra se faire que si les décisions sont actées avant le début des opérations de mutations.

Les réponses et l'avis du SE-UNSA

Les échanges ont été francs avec M. Apparu. Il est sensible à nos arguments sur les conditions de travail des enseignants. Il nous donne l'assurance que les travaux seront terminés pour une réinstallation dans de bonnes conditions à la rentrée.
Il assure qu'il y aura l'an prochain, tout comme maintenant, une ATSEM par classe maternelle.
Il indique avoir travaillé en étroite collaboration avec la Direction académique pour qu'il n'y ait pas de suppression de poste à la prochaine rentrée sur les écoles concernées par ce projet.
Sur l'information aux familles, dès que les périmètres sont arrêtés, il y aura de la part de la Ville une information pointue en direction des parents.
Sur la mixité sociale, il convient qu'il n'y aura, par la force des choses, pas forcément une amélioration partout, mais en tout cas pas de dégradation. C'est bien la mairie qui a en main toutes les cartes au sujet des dérogations.
Sur le traitement GRH des enseignants, il est également au fait de la situation.
Pas de projet ficelés sur l'utilisation des locaux libérés, certains n'appartiennent pas à la Ville. L'objet est quand même de faire des économies en termes de m2. Certains locaux pourront sans doute resservir, d'autres seront rendus aux projets d'habitat.
Sur les moyens donnés au fonctionnement des écoles, et donc la possibilité de rendre à tous une partie des économies réalisées, M. Apparu indique qu'en effet, il est prévu de ne pas baisser l'enveloppe globale des crédits scolaires.
Conseil municipal le 15 avril : les choses devraient y être tranchées.

Nous serons vigilants sur le timing des travaux et la réinstallation possible des personnels suffisamment en amont de la rentrée.
Nous incitons les enseignants impliqués par cette restructuration à nous solliciter si besoin. Sur tous les points développés, nous jugerons aux actes.

Aline GEERAERTS, secrétaire départementale du SE-UNSA,
Jean-Michel ALAVOINE, secrétaire académique du SE-UNSA,